

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

Craig Sauvé, maire suppléant
Tan Shan Li, conseillère d'arrondissement
Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement

formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Craig Sauvé.

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENTS :

Benoit Dorais, maire d'arrondissement
Alain Vaillancourt, conseiller de ville

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Sylvain Villeneuve, directeur d'arrondissement
Mme Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement substitut
M. Benoit Glorieux, directeur – Services administratifs
M. Marc-André Hernandez, directeur – Aménagement urbain et patrimoine

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire suppléant se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

Le maire suppléant déclare la séance ouverte à 9 h 01.

10.01

CA24 22 0140

Constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 13 mai 2024, à 9 h

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De constater l'avis de convocation;

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 13 mai 2024, à 9 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Période de commentaires des élus

Aucun commentaire.

10.03

Période de questions et commentaires du public

Aucune question.

10.04

CA24 22 0141

Édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance permettant la réalisation et l'entretien d'une murale permanente située sur le mur au sud d'un bâtiment sis au 1940-1950, rue Galt et donnant sur un module de jeux pour enfants

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance autorisant la réalisation et l'entretien d'une murale permanente située sur le mur au sud d'un bâtiment sis au 1940-1950, rue Galt et donnant sur un module de jeux pour enfants;

D'exiger une protection contre les graffitis sur les murales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1241228001

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 9 h 04, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire suppléant déclare la séance levée.

Craig Sauvé
Maire suppléant

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 juin 2024.

Initiales Daphné Claude